

# Inscription à la demi-pension année 2023 - 2024

#### **ATTENTION: CE COURRIER CONCERNE AUSSI LES EXTERNES**

L'inscription est possible pour 1, 2, 3, 4 ou 5 jours fixes par semaine. La demi - pension sera alors facturée par la comptabilité.

Le statut de demi -pensionnaire est accordé pour l'année entière. Il ne peut être modifié. Les seules modifications acceptées le sont sur autorisation expresse des préfets des études en cas de changement d'emploi du temps ou de circonstances exceptionnelles.



Pour répondre aujourd'hui à certaines contraintes structurelles et assurer une offre plus diversifiée sur les choix de restauration, le collège propose pour cette rentrée aux élèves qui le souhaitent d'apporter une formule pique-nique dite « maison ».

Cette possibilité répond d'abord à des contraintes de conditionnement, un contenant isotherme (pas de frigo mis à disposition) et un déjeuner froid (pas de possibilité de réchauffer sur place). Le coût de 2 euros par repas assure la surveillance et la maintenance des lieux mis à disposition mais aucun matériel (couvert, verre, assiette...) ne sera fourni.

Une inscription exceptionnelle au pique-nique maison est impossible. En cas d'oubli du pique-nique, un déjeuner sur restauration scolaire exceptionnelle sera facturé.

#### Demi -pension sur la restauration scolaire

5 jours/semaine 1 355.00 € par an 2 jours/semaine 542.00 € par an 4 jours/semaine 1 084.00 € par an 3 jours/semaine 813.00 € par an

### Demi-pension sur la formule pique-nique maison

5 jours/semaine 315 € par an 2 jours/semaine 126 € par an 4 jours/semaine 252 € par an 3 jours/semaine 189 € par an

Remboursement pour raisons médicales à partir de 2 semaines d'absences consécutives sur présentation des justificatifs en fin de trimestre

Demande à adresser par mail à la comptabilité : a.tourmente@saintemariesacrecoeur78.fr

## BULLETIN D'INSCRIPTION OU DE NON INSCRIPTION A LA DEMI – PENSION

Le service de restauration débutera le jeudi 7 septembre.

A retourner au <u>bureau de la Vie Scolaire au plus tard le 08 Septembre 2023 (</u>même si votre enfant est externe)

NOM :	PRENOM :		CLASSE :
	Demi-pension restauration scolaire	Demi-pension Formule pique-nique maison	Externe
Lundi	0	0	$\bigcirc$
Mardi			$\bigcirc$
Mercredi	$\bigcirc$		$\bigcirc$
Jeudi	0	0	0
Vendredi	O		0
Date et signature de	es parents :		